

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

Publié le 20/12/23

Mis en ligne le 21/12/23

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, quatorze décembre à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Auditorium de la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 08/12/23

Etaient présents : M. Guy ROUCHON, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, M. Eric CORREIA, M. Erwan GARGADENNEC, M. Benoît LASCOUX, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, Mme Patricia GODARD, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, Mme Olivia BOULANGER à M. François VALLES, Mme Marie-Line GEOFFRE à M. Eric BODEAU, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Ludovic PINGAUD à M. Christophe MOUTAUD, Mme Corinne TONDUF à M. Henri LECLERE, Mme Corinne COMMERGAT à M. François BARNAUD, M. Patrick ROUGEOT à M. Philippe PONSARD, M. Philippe BAYOL à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL

Etaient excusés : Mme Mireille FAYARD, Mme Viviane DUPEUX, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 11

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 48

Secrétaire de séance : Eric BODEAU

Programme Action Cœur de Ville 2023/2026 – avenant n°2 à la convention cadre, valant Opération de revitalisation du territoire (ORT)

Rapporteur : M. Alain CLEDIERE

La convention partenariale Action Cœur de Ville a été signée le 28 septembre 2018 par la Ville de Guéret, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, l'État, le groupe Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), le groupe Action Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), Creusalis, l'Établissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine (EPFNA), la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de la Creuse et la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) de la Creuse - qui contribuent à sa mise en œuvre.

Un avenant n° 1 valant mise en œuvre d'Opération de Revitalisation du Territoire, a été mis en place le 18 janvier 2021 par les mêmes partenaires et signataires et ouvert une phase de déploiement.

Le nouvel avenant n°2 prolonge le déploiement du dispositif Action Cœur de Ville et poursuit son intervention en périmètre ORT pour 2023-2026.

La phase de déploiement a permis d'avancer sur les 5 axes (habitat, commerce, mobilités, aménagement de l'espace urbain et équipements) de manières différentes en fonction des opportunités mais également des moyens financiers et humains.

L'axe 1 sur l'habitat fait partie des axes les plus avancés au travers notamment du programme local de l'habitat de l'agglomération (PLH) et de ses actions engagées telles que l'OPAH-RU, l'Opération de restauration immobilière (ORI) ainsi que les dispositifs financiers de soutien à la réhabilitation des façades. D'autres dispositifs mis en place par la ville de Guéret tels qu'une RHI (résorption de l'habitat insalubre) et des aides à l'accession à la propriété commencent à produire des effets.

En termes de résultats :

- Opah-ru : 167 propriétaires contactés, 100 fiches d'immeubles établies, 13 dossiers de rénovations achevés ou en cours dont 7 dossiers façades achevés.
- Prime à l'accession : 3 immeubles vendus accompagnés par le dispositif
- Dispositif ORI : Enquête publique lancée en avril 2023 pour 6 immeubles concernés par une déclaration d'utilité publique, rapport du commissaire enquêteur favorable à cette DUP
- Dispositif RHI sur 1 immeuble place du Conventionnel Huguet avec une démolition programmée début 2024
- Deux friches initiées avec le soutien de l'EPFNA (en cours de cession) : Friche Grande Rue avec un investisseur privé et Friche Carnot avec Creusalis
- NPNRU Albatros : Démolition de la Tour Brésard, travaux de résidentialisation sur Brésard /Beauregard/Charles de Gaulle, création du Tiers Lieu La Quincaillerie.

L'axe 2 sur le commerce avec la mise en place du dispositif d'aide aux loyers et l'accompagnement des porteurs de projets connaît des résultats significatifs avec une baisse de taux de vacance significative.

En termes de résultats :

- Etude de commercialité finalisée avec préconisation sur les ruptures commerciales en cœur de ville, une alerte sur le commerce de périphérie et une recommandation sur la recomposition de l'offre sur des activités complémentaires à la grande distribution,
- Réorganisation du Marché,
- 8 dossiers actés d'aides aux loyers,
- Un taux de vacance en baisse en centre-ville : 33% en 2020 (soit 46 locaux vacants) et 18,5% en 2022 (soit 26 locaux vacants) dont la Grande Rue 47% en 2020 (17 vacants), 25% en 2022 (9 vacants).

L'axe 3 sur la mobilité avance sur le volet stationnement avec des réserves foncières et un nouveau parking à livrer en 2024. L'étude sur la signalétique et plusieurs actions sont initiées sur

les cheminements doux (schéma vélo) et les transports en commun (étude) , tout comme des aides à l' acquisition de vélos électriques.

En termes de résultats :

- Acquisition d'une réserve foncière pour la création de 2 zones de stationnement : rue Guisard pour le centre historique (88 places) et avenue de Laure pour le centre administratif-centre-ville (100 places),
- Création Zone 30 en centre-ville,
- Etude signalétique finalisée,
- Etude en cours de réalisation sur les transports en commun
- Schéma vélo en cours de réalisation avec la proposition de premières réalisations de pistes cyclables sur la période 2024-2025
- 10 aides à de vélo électriques.

L'axe 4 sur les aménagements des espaces publics est également une composante structurelle qui demande temps et moyens financiers avec de moindres co-financement. Néanmoins, les études avancent et des choix programmatiques notamment en termes d'aménagements transitoires sont en cours de définition avec des perspectives de premières concrétisations estimées à 2024/2025 (conventionnel Huguet, haut de la place Bonnyaud). Dans le cadre de l'OPAH-RU sur le centre-ville de Guéret, l'opération façades est une grande réussite.

En termes de résultats :

- Etude d'aménagement en cours incluant des ateliers de concertation,
- Charte de l'élégance urbaine finalisée,
- 21 façades rénovées ou en cours depuis 2019 dans le centre historique

L'axe 5 sur les équipements fait également partie des axes les plus avancés en raison des perspectives d'achèvement de la restructuration du Musée ainsi que le lancement du centre Aquatique.

En termes de résultats :

- Musée avec travaux en cours, livraison et ouverture à définir,
- Etude de programmation et de gestion du Petit Théâtre en cours,
- le site de Fayolle sur le Cœur de ville est le site retenu pour réaliser le Centre Aquatique

Le projet ACV a défini un budget prévisionnel de 66 572 167€ (convention cadre et avenant ORT)

La période 2018/2022 de la phase 1 ACV a engagé 18 826 151€ consacrés en grande majorité sur les axes 1 (Albatros)et 5 (Musée), soit un taux de réalisation de 28%

L'avenant n°2 prévoit de poursuivre toutes les actions en cours mais également initie des actions nouvelles à savoir :

- Le développement du Cinéma le Sénéchal comme équipement culturel répondant à l'attractivité de son cœur de ville,
- Le développement d'un pôle odontologique porté par Centre Hospitalier de Guéret au sein du Quartier politique de la Ville

Le Comité de projet ACV réuni le 11 septembre 2023 a validé l'avenant n°2 pour la période 2023-2026 et son secteur d'intervention centre-ville ainsi que son programme d'action.

Délibération n°314/23 du 14/12/23

8-Domains et compétences par thèmes 8.5 Politique de la ville, habitat, logement

Le Comité Régional d'Engagement, appelé à se prononcer sur l'avenant n°2, a donné un avis favorable le 26 octobre 2023 acté par courrier à la même date du Préfet de Région.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 27 septembre 2018 portant approbation de la convention cadre Action Cœur de Ville,

Vu la délibération du 10 décembre 2020, Avenant n°1 à la convention cadre ACV valant Opération de revitalisation du Territoire (ORT)

Vu l'avis favorable du Comité Régional d'Engagement et du Préfet de Région du 26 octobre 2023,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité décident :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2, ci-annexé, à la convention-cadre pluriannuelle dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville » et valant Opération de Revitalisation de Territoire,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à leur exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

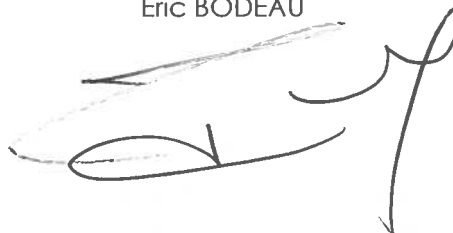
Le Président

Eric CORREIA




Le secrétaire de séance

Eric BODEAU





**AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE
ACTION CŒUR DE VILLE - OPERATION DE
REVITALISATION DE TERRITOIRE
2023-2026**



Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20231214-314_23-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023

ENTRE

- La Commune de Guéret représentée par son maire, Marie-Françoise FOURNIER,
- La Communauté d'agglomération du Grand Guéret représentée par son président, Éric CORREIA,

Ci-après, les « **Collectivités bénéficiaires** » ;

D'une part,

ET

- L'État représenté par Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, Préfète du département de la Creuse, ou son représentant,
- La Banque des Territoires, représentée par Patrick MARTINEZ Directeur régional de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,
- Le groupe Action Logement représenté par _____ ,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par son président Thierry REPENTIN ou son représentant,
- L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine représentée par sa présidente Catherine VAUTRIN ou son représentant,

Ci-après, les « **Partenaires financeurs** »

D'autre part,

AINSI QUE

- L'Établissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine (EPF NA) représenté par sa présidente Laurence ROUEDE, ou son représentant,
- La chambre de commerce et d'industrie de la Creuse représenté par son président Jean-François TIXIER, ou son représentant,
- La chambre de métiers et de l'artisanat de la Creuse représenté par son président Paul CHAPUT, ou son représentant,
- Creusalis, bailleur social représenté par son Directeur général Frédéric SUCHET, ou son représentant,

ci-après, les Autres **Partenaires locaux**,

Il est convenu ce qui suit.

Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour la ville de GUERET, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement de la Ville de GUERET et de la Communauté d'Agglomération du GRAND GUERET à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et soutenir

financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local. Partenaire du programme Action Cœur de Ville depuis son origine, la Banque des Territoires poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie et par l'apport de financements (prêts et investissements) et leur sécurisation (consignations).

La Banque des Territoires a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques.

Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville.

Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes, pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne.

La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes.

L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens, Action Logement et la Banque des Territoires mobiliseront leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV.

Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrira dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

L'avenant couvre la période du décembre 2023 au 31 décembre 2026.

Article 2. : Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville

La Ville de GUERET s'engage à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action Cœur de ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme avec la capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Elle organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du maire et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'ANAH, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement). Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (DDT, DRAC etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (Creusalis, le Département, les Chambres consulaires etc.).

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville

La ville de GUERET s'engage à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveaux national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, la ville de GUERET réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agréger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat

et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

Le secteur d'intervention d'Action cœur de ville pour la période 2023-2026 comprend le périmètre de la période initiale 2018-2022 incluant les secteurs d'intervention centre-ville et quartier Gare. Il devra évoluer afin d'intégrer les entrées de ville qui sont des secteurs d'intervention participant à la redynamisation mais qui restent à définir.

Liste des secteurs d'intervention :

1- Centre-ville

Le secteur d'intervention du centre-ville comprend le centre historique médiéval de Guéret et ses extensions, délimités au nord par la voie ferrée, à l'est par l'avenue Charles de Gaulle, au sud par les limites du musée et de son parc, à l'ouest par les rues Salvador Allende et Jean Jaurès.

Il est complété par le secteur délimité quartier politique de la ville (action NPNRU), qu'il convient d'intégrer car il jouxte immédiatement le centre-ville. Son architecture (immeubles hauts sur dalle) est très prégnante visuellement en lisière du centre-ville, et les liaisons entre ces quartiers et le centre-ville ancien sont à enjeu. Sa réhabilitation, sa restructuration incluant les cheminements, dans le cadre du NPNRU, ont des effets directs sur le centre-ville.

2- Quartier de gare

Le quartier gare a été intégré dès la convention cadre en 2018 du fait du projet de pôle d'échange multimodal et de sa situation à proximité du centre-ville. Ce projet a pour objectif d'améliorer l'accessibilité et la desserte du territoire avec des liaisons-cheminements gare-centre-ville à conforter. Il s'inscrit également dans une stratégie de mobilités décarbonnées s'attachant les déplacements ferroviaires, souhaitant inciter le covoiturage, les modes doux et la mise en place de navette.

3- Secteurs situés en entrée de ville

Les secteurs d'entrée de ville sont à définir dans le cadre d'un schéma de déplacement d'accès au centre-ville. Leur définition entrainera un ou plusieurs secteurs d'intervention en fonction des entrées de ville identifiées ce qui modifiera le périmètre ACV et entrainera la production d'un avenant n°3.

Identification de chacun des secteurs d'intervention

Le périmètre des secteurs d'intervention est précisé tel que précisé précédemment par cartographie en annexe 3. Cette cartographie sera amenée à évoluer suite au travail de définition des entrées de ville avec l'ensemble des collectivités concernées et la communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Article 5. Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) signée par l'Etat, la ville de GUERET, la Communauté d'Agglomération du GRAND GUERET et les partenaires signataires de la convention cadre ACV.

A ce titre, le périmètre ACV 2023-2026 constitue des secteurs d'intervention de l'ORT.

A date de la mise en œuvre de l'avenant n°2, les périmètres des entrées de ville ne sont pas définis. Un travail de définition entrainera une modification du périmètre ACV avec la création du secteur d'intervention constitué des entrées de ville. Ce travail provoquera la réalisation d'un avenant n°3 qui vaudra avenant modificatif de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire.

Les financements et interventions mise en œuvre dans le cadre volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'Anah dans le cadre de la convention d'OPAH-RU.

Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

2.1. Plan d'action global :

Le plan d'action global est constitué de l'ensemble des actions qui concourent à la mise en œuvre de l'animation du programme ACV et des 5 axes transversaux qui le fondent à savoir :

- **AXE 1** : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
- **AXE 2** : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- **AXE 3** : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
- **AXE 4** : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
- **AXE 5** : Constituer un socle de services dans chaque ville

Le plan d'action intègre, depuis son origine en 2018, les principes du développement durable, les enjeux climatiques et la sobriété foncière.

L'Axe 1 a vu la mise en œuvre de l'Opah-ru afin que la centre-ville se renouvelle sur son patrimoine ancien et non par construction en extension. Le programme de renouvellement Urbain s'attache à résidentialiser les espaces d'habitat collectif en renaturant, en réimplantant des services publics et en améliorant les accès et la continuité urbaine entre les habitats de forte densité et le Cœur de ville.

L'Axe 2 privilégie la redynamisation de son tissu commercial de centre-ville en revitalisant les locaux commerciaux ou en initiant des friches, à l'exemple de l'ilot Carnot, dans la continuité des linéaires existant et structurant de l'offre commerciale.

L'Axe 3 entre 2018 et 2022, a déployé des actions de maitrises foncières, friche Guisard et friche Enedis avenue de Laure, la zone 30 du centre-ville, pour préparer la définition et la mise en œuvre d'un schéma de déplacement vers et dans le centre-ville intégrant tous les modes de déplacements et notamment ceux participants à la décarbonation ainsi qu'une politique de stationnement optimisée pour l'ensemble des usages et incluant les mobilités douces. Les actions 2023-2026 s'inscrivent, non seulement dans la continuité mais dans des objectifs opérationnels d'aménagements en lien avec la programmation des espaces publics en cours.

L'Axe 4 est plus lourd dans sa partie aménagement des espaces publics, notamment en termes d'investissement. Toutefois, la place du Conventionnel Huguet avec une opération de démolition liée à une Résorption d'Habitat Indigne et une procédure de péril verra une recomposition de ces aménagements avec une composition à définir mais qui intégrera une renaturation pour créer un îlot de fraîcheur en cœur de ville ancien médiéval à dominante minérale. Une étude de pré programmation devra être complétée par le schéma d'accessibilité du centre-ville et d'une étude de programmation avec phasage afin de pouvoir projeter et démarrer la mutation des espaces publics.

L'Axe 5 se compose d'équipement en restructuration (Musée et Petit Théâtre) ainsi que d'équipement en émergence (Centre Aquatique, Pôle de Santé Brésard et Cinéma le Sénéchal) qui sont à des stades différents. Ces constructions immobilières existantes ou en construction intègrent ou devront intégrer dans leur mise en œuvre des normes d'isolation pour réduire leurs consommations énergétiques ainsi que l'optimisation du recyclage de l'eau lorsque cela s'avèrera possible.

Une étude sur un schéma de déplacement et d'accessibilité sur centre-ville sera nécessaire pour avancer sur l'Axe. Cette étude sera enrichie de l'étude sur la signalétique et du schéma déplacement doux vélo.

Une étude de programmation des espaces publics permettra de chiffrer et d'établir un phasage sur les réaménagements urbains afin de projeter un plan pluriannuel d'investissement en fonction des financements publics et des capacités budgétaires des collectivités territoriales impliquées.

2.2 Plan d'action détaillé

2.2.1 Actions Matures

N°	Action	Objectifs		Porteur	Partenaires Financeurs concernés	Budget	Calendrier
AM1	Pilotage du projet transversal de renouveau du centre-ville - programme action cœur de ville	Pilotage - coordination	Action en cours financée	Ville	ANAH	320 000€	2023/2026
	AXE 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat						
AM2	Opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain (OPAH-RU)	Reconquérir l'habitat en centre-ville et favoriser la mixité sociale	Action en cours financée	CAGG	ANAH ; Ville ; BdT, Action Logement, Département ; Procivis, Fondation Abbé Pierre,	4 182 840€	2023/2026
AM3	Programme de renouvellement urbain (NPNRU) de l'Albatros	Améliorer les conditions d'habitat dans le QPV et sa connexion à la ville	Action en cours financée	CAGG Creusalis	OPH ; ANRU ; Etat ; CAGG ; Ville ; BdT ; UE ; Département ; Région ; Action Logement (AL)	12 893 000€	2023/2026 et au-delà
AM4	Maison de projet Action cœur de ville (habitat, commerce, cadre de vie)	Informier sur ,et, impliquer dans, le projet ACV	Action en cours financée	Ville CAGG	Pas de co-financement	10 000€	2023/2026
AM5	Développement d'une nouvelle offre d'habitat pour les jeunes / étudiants	Densifier le centre-ville	Action en cours non financée	CAGG Creusalis	Etat ; Région ; CAGG ; AL ; Creusalis ; BdT	1 8000 000€	2023/2026 et au-delà
AM6	Développer un projet en renouvellement urbain sur l'îlot Carnot	Mener le renouvellement urbain	Action en cours financée	Ville	Etat ; EPF NA ; Creusalis ; AL	5 418 661€	2023/2026
	AXE 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré						
AM7	Management du commerce	Appuyer le développement commercial local/Piloter et encourager les actions collectives /Assurer l'interface entre les commerçants, les collectivités et les acteurs du commerce	Action en cours non financée	Ville CAGG CCI CMA	Pas de cofinancement à ce jour	A définir	2023/2026

AM8	Accompagner les professionnels pour moderniser leur commerce : diagnostic-conseil	Moderniser le commerce : appui au développement de compétence des commerçants	Action en cours financée	CCI CMA	Entreprises ; Org. formation prof. ; Etat	20 000€	2024/2026
AM9	Opérations de réhabilitation et restructuration de cellules commerciales	Lutter contre la vacance en réhabilitant et adaptant les locaux de commerce aux attentes et besoins actuels	Action en cours non financée	Ville CAGG	Etat, EPARECA, CAGG, BdT	A définir	2024/2026
AXE 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées							
AM10	Pôle d'Échanges multimodal de Guéret	Structurer les échanges intermodaux à l'échelle du territoire	Action en cours non financée	CAGG	Ville ; Région ; UE ; Etat ; BdT (prêt)	5 161 482€ A recalibrer	2023/2026 et au-delà
AM11	Plan d'intervention en faveur de l'accessibilité au centre-ville	Rééquilibrer les modes d'accès et de déplacement en développant les alternatives au tout voiture Définition des Entrées de Ville	Action en cours non financée	CAGG Ville Département	A définir	A définir	2023/2026 et au-delà
AM12	Réalisations d'actions pour promouvoir l'utilisation du vélo comme mode de cheminement doux	Organiser les cheminements doux Favoriser l'utilisation du vélo comme mode de déplacements et de stationnement	Action en cours non financée	CAGG Ville Département	Etat Département Ademe	22 000€ pour les études Investissement à définir	2023/2026
AXE 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager							
AM13	Aménagement urbain pour valoriser le centre et favoriser la mixité d'usage des voies (centre ancien et Place Bonnyaud)	Renforcer l'attrait du centre-ville par la qualité des façades bâties et des espaces publics, favoriser l'accessibilité à l'hyper centre et les cheminements	Action en cours non financée	Ville	Etat, BdT, Région	10 503 685€	2023/2026 et au-delà

AM14	Opération d'incitation à la rénovation des façades	Dispositif d'aides incitatives pour la rénovation des façades incluses dans le périmètre Opah-Ru	Action en cours financée	CAGG	Etat	150 000€	2023/2026
AXE 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville							
AM15	Restructuration du Musée d'art et d'archéologie de Guéret	Intensifier les usages, maintenir et accroître les flux et services de la centralité Guéret et de son centre-ville	Action en cours financée	Ville	UE ; Région ; Etat ; Département ; CAGG	7 000 000€	2023/2026 et au-delà
AM16	Centre aquatique	Rouvrir un équipement marqueur de l'attractivité et de la pratique sportive	Action en cours non financée	CAGG	Etat et à définir	12 000 000€	2023/2026 et au-delà
AM17	Rénovation du petit théâtre de Guéret	Renforcer la politique culturelle et ses usages	Action en cours non financée	Ville	Loto du patrimoine Etat et à définir	5 000 000€ A confirmer	2023/2026 et au-delà

2.2.2. Actions complémentaires

N°	Action	Objectifs		Porteur	Partenaires Financeurs concernés	Budget	Calendrier
AXE 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées							
AC1	Navettes en centre-ville	Structurer les échanges intermodaux à l'échelle du territoire	Action en projet	CAGG	Région ; Etat	A définir	2023/2026 et au-delà
Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager							
AC2	Créer des jardins à vivre	Créer des îlots de fraîcheur et participer à la renaturation du centre-ville	Action en projet	Ville Creusalis	Etat ; Agence de l'Eau ; Bdt	A définir	2023/2026 et au-delà

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20231214-314_23-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville								
AC3	Développer le cinéma le Sénéchal	Intensifier les usages, maintenir et accroître les flux et services de la centralité Guéret et de son centre-ville	Action en projet	Ville	Etat ; Région ; ADRC	A définir	2023/2026 et au-delà	
AC4	Développer un pôle Santé au sein du QPV	Développer l'offre de santé au plus près de quartiers d'habitat collectif Développer le service Odontologie du Centre Hospitalier Lutter contre la désertification médicale	Action en projet	Centre Hospitalier de Guéret Ville CAGG	Etat, Région, ARS, CAF, BdT	A définir	2023/2026	

2.2 Calendrier général prévisionnel du projet

Action	AXE	2023 Sem2	2024 Sem1	2024 Sem2	2025 Sem1	2025 Sem2	2026 Sem1	2026 Sem2
		Actions Matures						
AM.1- Pilotage du projet ACV	6	Poste chef de projet en place	Poste chef de projet en place	Poste chef de projet en place	Poste chef de projet en place	Poste chef de projet en place	Poste chef de projet en place	Poste chef de projet en place
AM.2- OPAH-RU	1	Poursuite dispositifs et Enquête Publique ORI	Poursuite dispositifs et mise en œuvre ORI	Poursuite dispositifs	Poursuite dispositifs	Poursuite dispositifs	Poursuite dispositifs	Poursuite dispositifs
AM.3- Programme NPNRU Albatros	1	Poursuite résidentialisation Définition du site d'accueil du pôle santé	Amélioration des liaisons QPV/Centre-ville Etude de programmation	Recherche de financements	Travaux en fonction des financements	Travaux en fonction des financements	Travaux en fonction des financements	Travaux en fonction des financements
AM.4- Maison du Renouveau urbain	1	Déménagement au 5 rue Joseph Ducouret Ouvert au public	Définition travaux de réaménagement	Recherche de financements	Travaux en fonction des financements	Travaux en fonction des financements	Travaux en fonction des financements	Travaux en fonction des financements

AM.5- Offre habitat pour les jeunes / étudiants	1	Définition de l'offre en fonction des publics	Recherche d'un site ou de plusieurs	Etude de programmation	Recherche de financements	Travaux en fonction des financements	Travaux en fonction des financements	Travaux en fonction des financements
AM.6 – Ilot Carnot	1	Etude de programmation Dépôt dossier Fonds friche Consultation démolition	Bouclage financements Lancement consultation Maitrise d'œuvre	PC démolition et Travaux démolition	PC Construction	Travaux	Travaux	Livraison
AM.7- Management du commerce	2	Mise en place gouvernance mutualisée Définition des objectifs, de la méthode et des moyens	Recherche de financements	Mise en place en fonction financement	Bilan	En fonction du bilan reconduction	Bilan	En fonction du bilan reconduction
AM.8- Accompagner la modernisation des points de vente	2	Cadrage du dispositif	Diagnostic-conseil Instruction aide	Identification des besoins pour dispositifs de soutien règlement d'intervention CAGG en cours				
AM.9- Réhabilitation et restructuration de cellules commerciales	2	Identification des besoins des porteurs de projets ou commerces existant	Définition du règlement du dispositif et premier budget	Phase test de mise en œuvre et redéfinition du budget	Bilan et reconduction en fonction	Bilan et reconduction en fonction	Bilan et reconduction en fonction	Bilan et reconduction en fonction
AM.10- Pôle d'Echanges multimodal de Guéret	3	Définition de la desserte de la Gare de Guéret et négociation	Définition de la desserte de la Gare de Guéret et négociation	Définition de la desserte de la Gare de Guéret et négociation	Définition du programme en fonction desserte actée	Etude de calibrage	Recherche de financements	Etude de programmation
AM.11 Plan accessibilité tous mode de déplacements cv	3		Rédaction cahier des charges	Etude de programmation	Etude de définition	Recherche de financements	Travaux	Travaux
AM.12 Cheminements doux	3	Etude schéma vélo	Apport au schéma d'accessibilité				Travaux	Travaux
AC.1- Etudier une navette de centre-ville	3	Etude faisabilité test de navette lors de grands événement en cv	Test de navette lors de grands événement en cv	Etude de faisabilité	Recherche de financements	Mise en œuvre en fonction financements	Mise en œuvre en fonction financements	Mise en œuvre en fonction financements
AM.13- Aménagement urbain (centre ancien et	4	Finalisation études de pré	Concertation études espaces publics	Etude de programmation avec définition	Recherche de financements	Travaux en fonction des financements	Travaux en fonction des financements	Travaux en fonction des financements

mixité d'usage des voies)		programmations Etude aménagement transitoire place Bonnyaud	Fin études et concertation riverains	des phasages Bouclage financements aménagements transitoires et travaux				
AM.14- Opération d'Incitation à la rénovation des façades	4	Poursuite du dispositif et évolution du règlement	Poursuite dispositif et mise en œuvre nouveau règlement	Poursuite dispositif	Poursuite dispositif	Poursuite dispositif	Poursuite dispositif	Poursuite dispositif
AC.2- Créer des jardins à vivre	4	Définition des sites	Etudes de programmation	Recherche de financements	Travaux en fonction des financements	Travaux en fonction des financements	Travaux en fonction des financements	Travaux en fonction des financements
AM.15- Restructuration du Musée	5	Travail sur la mise en œuvre d'un EPCC Travail AMO travaux salles d'exposition	Recherche des partenaires de l'EPCC Poursuite des travaux le cas échéant	Mise en œuvre de l'EPCC Poursuite des travaux le cas échéant	Programmation culturelle de l'EPCC Poursuite des travaux le cas échéant	Financement EPCC Poursuite des travaux le cas échéant	Poursuite des travaux Le cas échéant	Livraison
AM.16- Création d'un Centre Aquatique	5	Etude de programmation Site Plaine de Jeux en périmètre ACV et QPV retenu	Lancement d'appel à candidature pour un marché global de performance	APD et demandes de financements		Travaux en fonction des financements	Travaux en fonction des financements	Travaux en fonction des financements
AM.17- Renovation du Petit théâtre	5	Etude AMO programmation et gestion	Définition programme	Recherche de financements	Travaux en fonction des financements	Travaux en fonction des financements	Travaux en fonction des financements	Travaux en fonction des financements
AC.3 Cinéma le Sénéchal	5	AMO Cinéma	DSP Cinéma	Etude de définition	Recherche de site et étude de faisabilité	Recherche de financements	Etude de programmation	Travaux
AC.4 Pôle Santé Brésard	5	Etude de définition	Recherche de financements	Etude programmation	Maitrise d'œuvre APS/APD	Travaux	Travaux	Livraison

Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

L'évaluation des politiques publiques permet de vérifier leur efficacité, de repérer leurs difficultés de mise en œuvre et de prendre des décisions afin de corriger ou d'amplifier les actions qui les fondent.

A ce titre, le programme Action Cœur de Ville doit définir des questions et des objectifs liés à son évaluation ainsi qu'une méthode, des outils notamment les indicateurs et un calendrier.

Pour mettre en œuvre ce processus évaluatif, un comité d'évaluation sera mis en place avec deux instances une politique et une technique.

Le comité d'évaluation ACV (CE ACV) sera composé des signataires ou de leur représentant du présent avenant 2023-2026 à savoir :

- La ville de Guéret,
- La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret,
- La Préfecture du département,
- La Banque des Territoires,
- Action Logement,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Creuse (CCI 23),
- La Chambre des Métiers de la Creuse (CMA 23),
- Creusalis,
- L'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine (EPFNA).

Ce comité définira les objectifs, la méthode, les outils et le calendrier. Il sera appuyé par le comité d'évaluation technique (CET ACV) qui préparera les analyses et les documents soumis au CE ACV.

Le CET ACV est composé de :

- Chef de projet ACV,
- Services municipaux concernés,
- Services communautaires concernés,
- Services déconcentrés de l'Etat concernés,
- Représentant de la Banque des Territoires,
- Représentant d'Action Logement,
- Représentant de la CCI 23,
- Représentant de la CMA 23,
- Représentant de Creusalis,
- Représentant de l'EPFNA,
- Tout autres partenaires institutionnel du programme ACV.

Le CE ACV se réunit autant que de besoin et à minima deux fois la première année de son installation et sinon une fois par an.

Article 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

La ville de GUERET et la Communauté d'Agglomération du Grand GUERET s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

Signatures

Le... Décembre 2023

Commune	EPCI	Etat
Mme Marie-Françoise FOURNIER, Maire de Guéret	M. Éric CORREIA, Président de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret	Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, Préfète de la Creuse Représentante territoriale de l'ANAH et de l'ANRU et déléguée territoriale de l'ANCT
Banque des Territoires	Action Logement	CCI
M. Patrick MARTINEZ, Directeur régional de Nouvelle-Aquitaine	Action Logement Nouvelle Aquitaine	M. Jean-François TIXIER, Président
CMA	CREUSALIS	EPFNA
M. Paul CHAPUT, Président	M. Frédéric SUCHET, Directeur général	M. Louis ANDREO, Directeur territorial

Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

1. Etat d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action

Actions livrées

Etudes et actions finalisées

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maitre d'œuvre de l'étude	Maitre d'ouvrage	Financeurs	Etat de réalisation
1 Habitat	Etude pré-opérationnelle OPAH-RU Centre-ville Guéret	Solih, Le Creuset Méditerranée	CAGG	CAGG, ANAH, BdT, Ville	Finalisée.
	Etude flash de sécurisation du processus d'AAP local de l'ilot Carnot (dans le cadre « Réinventons nos cœurs de Ville »)	Algoé + Ville et Territoire	Ville	Ville, BdT (Mission B assistance)	Finalisée.
	Convention ANRU – quartier politique de la ville	Régie + Creusalis	CAGG		Finalisée. Convention signée le 13 janvier 2020
2 Economie Commerce	Etude phase 1 - Diagnostic commerce de Guéret	CCI Adenda	Ville	Ville, Région, BdT	Finalisée.
	Enquête consommation (bassin de consommation Guéret)	AID	EPARECA	EPARECA, Ville, BdT	Finalisée.
	Etude phase 2 - Définition plan d'action - et 3 - prospection commerce	Adenda	Ville	Ville, Région, BdT	Finalisée
4 Formes urbaines	Charte de l'élégance urbaine centre-ville Guéret	Cathy Savourey SASU A.U.C.I.	Ville	BdT	Finalisée.
	Etude flash de définition du cahier des charges d'étude de programme de réaménagement urbain	Algoé	Ville	BdT (Mission B assistance)	Finalisée.

Référence	Description succincte	Lieu	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget (€ HT)	Partenaires Financeurs concernés
Rappel des Actions matures finalisées						
AX.2	AM.8- Étude de commercialité	ORT	Ville	10/2018 à 03/2019	50 000 €	Ville Etat BdT (prêt) EPF NA
AX.2	AM.11- Développer des outils mutualisés, mobilisant les technologies numériques, dédiés aux commerces de centre-ville	SIP	Ville	09/2018 à 12/2021	42 000 €	Entreprises et asso de commerçants Etat (Fisac...) Département Région CAGG
Ax.4	AM.17- Charte de l'élégance urbaine	SIP	Ville	01/2019 à 10/2019	16 000 €	Etat Département
Actions complémentaires finalisée						
AX.3	AC.7- Rendre visible la station sport nature jusqu'au centre de Guéret : identifier des liaisons vers les itinéraires de randonnées et développer un lieu dédié à l'information conseil, location, vente de matériel de sport outdoor	ORT	CAGG	2019 à 2024	A définir	UE Etat Région Ville
AX.3	AC.8- Expérimenter le développement du vélo électrique. Faciliter les déplacements doux en secteur vallonné et sur des distances plus longues. Mise en prêt/location de vélos électriques.	ORT	CAGG	2019 à 2020	A définir	Etat Ville Région

Etudes à venir

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maitre d'œuvre de l'étude	Maitre d'ouvrage	Financeurs	Etat de réalisation
4 Formes urbaines AM12	Etude de programmation de réaménagement urbain centre-ville de Guéret	Citadya	Ville	Etat, BdT	En cours

Actions en cours

Objectifs	N°	Action	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget (€ HT)	Partenaires financeurs concernés	Bilan
<i>Pilotage - coordination</i>	1	Pilotage du projet transversal de renouveau du centre-ville - programme action cœur de ville	Ville	07/2018 à 12/2025	375 000 €	50% ANAH	<i>Changement directeur projet 12/2021 après 6 mois de vacance de poste. Gouvernance en place.</i>
AXE 1 HABITAT							
<i>Reconquérir l'habitat en centre-ville et favoriser la mixité sociale</i>	2	Opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain (OPAH-RU)	CAGG	2018 à 2025	Ingénierie : 660 840 € TTC Montant de travaux : 3 522 000 € HT, dont 2 341 950 € d'aide aux travaux	ANAH, Ville, BdT, Action Logement, Conseil Départemental de la Creuse, Fondation Abbé Pierre, Procvivis...	<i>Convention signée en janvier 202. Dispositif en place avec 292 dossiers dont 167 propriétaires, 154 visite avec fiche d'immeuble. 13 dossiers d'aide en cours dont 7 façades, 3 travaux lourds, 1 moyennement dégradé, 2 précarités énergétiques et 3 primes à l'accession Dispositif ORO lancé 1 dossier RHI.</i>
<i>Améliorer les conditions d'habitat dans le QPV et sa connexion à la ville</i>	3	Programme de renouvellement urbain (NPNRU) de l'Albatros	CAGG Creusalis	2018 à 2024	10 979 210€	31.5% OPH (emprunt BdT) 11.9 % OPH 17.5% ANRU 10.6% Etat (DETR) 5.9% CAGG 5.3% Ville 5.2% Europe 4% Département 1% Région 7.5% Autres	<i>Convention signée en décembre 2019. Démolition Tour Brésard, Création cheminements doux en cours, Résidentialisation Brésard en cours, Résidentialisations Beauregard et Charles de Gaulle faites.</i>
<i>Informier et impliquer dans le projet de redynamisation du centre-ville</i>	4	Maison de projet Action cœur de ville (habitat, commerce, cadre de vie)	CAGG Ville	2020 à 2025	94 500€	50% ville 50% CAGG	<i>Location et aménagement du lieu 2020-2025. Ouverture octobre 2020. Déménagement en juin 2023</i>
<i>Mener le renouvellement urbain</i>	5	Développer un projet en renouvellement urbain sur l'ilot Carnot	Ville	2020 à 2025	1 500 000 €	Etat EPF NA	<i>AAP local 2020, dans le cadre « réinventons nos cœurs de ville » Creusalis retenu pour un programme mixte commerce/habitat avec 17 logements</i>
AXE 2 ECONOMIE COMMERCE							
<i>Structurer les capacités d'appui au commerce. Prospector, détecter, accompagner les porteurs de projets de commerce,</i>	5	Management du commerce	Ville	01/2020 à 2025	215 000 €	Néant	<i>Poste de manager commerce plusieurs fois vacants et pas de cofinancement. Travail d'une gouvernance tripartite en cours entre Ville, EPCL et Consulaires : objectifs, méthode et moyens</i>

Moderniser le commerce : appui au développement de compétence des commerçants et moderniser l'aménagement des commerces	7	Accompagner les professionnels pour moderniser leur commerce : diagnostic-conseil	CCI CMA	2020 à 2025	20 000 €	Entreprises Organismes de formation professionnelle Etat	Prévu semestre 1 2020, report en raison période COVID à 2024
Adapter les locaux de commerce aux attentes et besoins actuels	8	Opérations de réhabilitation et restructuration de cellules commerciales	Ville CAGG	10/2018 à 12/2025	A définir	Etat, EPARECA, CAGG, EPF NA, BdT	8 dossiers d'aide aux loyers baisse du taux de vacances en centre-ville 18,57% contre 38% en 2018. Mise en place d'un fonds d'aide immobilière à l'EPCI. Réorganisation des marchés de Guéret.
		AXE 3 ACCESSIBILITE MOBILITE					
Structurer les échanges intermodaux à l'échelle du territoire	9	Pôle d'Échanges multimodal de Guéret	CAGG	2020 à 2025	5 161 482 €	Ville Région UE-FEDER Etat BdT (prêt)	Poursuite en attente arbitrage sur le programme et son cout.
Rééquilibrer les modes d'accès et de déplacement en aménageant l'espace urbain et en développant les alternatives au tout voiture	10	Plan d'intervention en faveur de l'accessibilité au centre-ville	CAGG Ville	2021-2025	A définir	A définir	AC devenue AM par l'avenant 2020. Mise en œuvre d'études en cours
		AXE 4 FORMES URBAINES					
Renforcer l'attrait du centre-ville par la qualité des façades bâties et des espaces publics, favoriser l'accessibilité à l'hyper centre et les cheminements	11	Aménagement urbain pour valoriser le centre ancien et favoriser la mixité d'usage des voies	Ville	2021 à 2025	100 000 € phase étude/AMO	50% BdT Région NA Etat	Définition et programmation du plan d'aménagement urbain en 2024
	12	Opération d'incitation à la rénovation des façades	CAGG	10/2018 à 2025	150 000 € (2021-2025)	Co-financement ANAH expérimentation	7 façades requalifiée avant le dispositif OPAH-RU qui maintenant inclus cet accompagnement 7 façades supplémentaires
		AXE 5 EQUIPEMENTS ET SERVICES					
Intensifier les usages, maintenir et accroître les flux et services de la centralité Guéret et de son centre-ville	13	Restructuration du Musée d'art et d'archéologie de Guéret	Ville	09/2018 à 12/2021	5 170 000 €	31% UE 18% Région 13% DRAC 13% Etat 4% Département 1% CAGG	Travaux engagés.
	14	Centre Aquatique	CAGG	2021-2025	14 000 000€	A définir	Site Plaine de Jeux en cœur de ville retenu. En cours de définition
	15	Rénovation du petit théâtre	Ville	2021-2025	5 000 000€	A définir	AC devenue AM par l'avenant 2020. Programmation en cours de définition.

Actions abandonnées

Référence	Description succincte	Lieu	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget (€ HT)	Partenaires Financeurs concernés
Actions	matures abandonnées					
AX.2	AM.6- Construire une stratégie de marketing territorial et communiquer	ORT	CAGG	2019	50 000€	EU-Leader Etat Région Département
Actions	complémentaires abandonnées					
AX.1	AC.1- Observatoire du foncier en centre-ville Connaître et suivre le marché du foncier, vacants, état du bâti, prix, actions de réhabilitation, peuplement) aussi bien pour l'habitat que pour le commerce pour piloter l'action publique	ORT	CAGG	2020 à 2024	A définir	Etat Département
AX.1	AC.2- Conseil et aide à la rénovation aux propriétaires et investisseurs. Conseil et aide financière pour faciliter la remise sur le marché de bien à la vente dont préfinancement d'un conseil architecte afin d'identifier les solutions pour révéler le potentiel du bien, les travaux de valorisation possibles. Pré-étude de faisabilité de réhabilitation et chiffrage. Préfinancé par la CAGG et remboursé par le propriétaire sur le prix de vente réalisé. Besoin d'un fond d'amorçage de l'action.	ORT	CAGG	2020 à 2024	A définir	Etat Département
AX.1	AC.3- Développer une assistance aux professionnels - architecte/bâtiment – par logiciel de solutions de réhabilit./aménagt/domotique de logement	ORT	CAGG	2020 à 2024	A définir	Etat
AX.2	AC.4- Aménagement d'immobilier d'entreprise. Cible TPE artisanales, commerciales et de services	ORT	CAGG	07/2019 à 2022	700 000€	Etat

2. Bilan qualitatif du déploiement du programme

L'ensemble des axes et actions ont été initiés avec des avancées et des moyens financiers différents.

L'axe 1 sur l'habitat fait partie des axes les plus avancés avec la pondération d'un projet de renouvellement urbain sur le quartier Albatros initié avant ACV et donc plus mature. Les autres actions Opah-ru, ORI, RHI et aides à l'accession sont plus récents mais commencent à produire des effets. Toutefois, un marché immobilier particulièrement bas, dit détendu, ainsi qu'une conjoncture de hausse des coûts de matériaux et des taux d'intérêt risque de ralentir l'amorce de rénovation.

L'axe 2 sur le commerce avec le dispositif d'aide aux loyers, l'accompagnement des porteurs de projets mais peu de moyens consacrés notamment en co financement connaît des résultats significatifs avec une baisse de taux de vacance importante. Toutefois, la vigilance est nécessaire compte-tenu de la conjoncture inflationniste qui commence à modifier les comportements d'achat sur les consommations de premières nécessité et des dépenses autres sélectionnées en dehors de celles incompressibles (Habitat, alimentaire, déplacements).

L'axe 3 sur la mobilité avance sur le volet stationnement avec des réserves foncières et un premier nouveau parking à livrer en 2024. L'étude sur la signalétique et plusieurs études sont initiées sur les cheminements doux et les transports en commun. Il conviendra de les compléter avec une étude circulation et stationnement Cœur de ville notamment en matière de politique de gestion du stationnement et de restructuration des entrées de centre-ville voir de la ville. La mobilité est une composante structurelle qui nécessite plus de temps et de moyens financiers avec moins de co-financement et sur des niveaux de co-financement inférieurs que ceux d'équipements.

L'axe 4 sur les aménagements des espaces publics est également une composante structurelle qui demande temps et moyens financiers avec de moindre co-financement. Néanmoins, les études avancent et des choix programmatiques notamment en termes d'aménagements transitoires avancent avec des perspectives de premières concrétisations estimées à 2024/2025 (conventionnel Huguet, haut de la place Bonnyaud).

L'axe 5 sur les équipements fait également partie des axes les plus avancés en raison des perspectives d'achèvement de la restructuration du Musée. Deux autres équipements structurant sont en études avec des calendriers encore à préciser.

Résultats AXE 1 : Habitat

- Opah-ru : 100 fiches d'immeubles établies, 13 dossiers de rénovations achevés ou en cours, 167 propriétaires contactés
- Prime à l'accession : 3 immeubles vendus accompagnés par le dispositif
- Dispositif ORI : Enquête publique lancée en avril 2023 pour 6 immeubles concernés par des DUP
- Dispositif RHI sur 1 immeuble place du Conventionnel Huguet démolition programmée début 2024
- Deux friches initiées avec le soutien de l'EPFNA (en cours de cession) : Friche Grande Rue/investisseur privé et Friche Carnot Creusalis
- NPNRU Albatros : Démolition Tour Brésard, résidentialisation Brésard /Beauregard/Charles de Gaulle et création du Tiers Lieu La Quincallerie

Résultats AXE 2 : Commerce

- Etude de commercialité finalisée avec préconisation sur les ruptures commerciales en cœur de ville, une alerte sur le commerce de périphérie et une recommandation sur la recomposition de l'offre sur des activités complémentaires à la grande distribution
- Réorganisation du Marché
- 8 dossiers d'aides aux loyers
- Un taux de vacance en baisse en centre-ville 33% en 2020 et 18,5% en 2022 dont la Grande Rue 47% en 2020, 25% en 2022 et 17% en 2023

Résultats AXE 3 : Mobilités

- Acquisition réserve foncière pour création de zone de stationnement rue Guisard pour le centre historique (88 places) et avenue de Laure centre-ville administratif (100 places)
- Création Zone 30 en centre-ville
- Etude signalétique finalisée
- Lancement études cheminements doux et transports en commun
- 10 aides acquisition vélo électriques

Résultats AXE 4 : Espaces publics et patrimoine

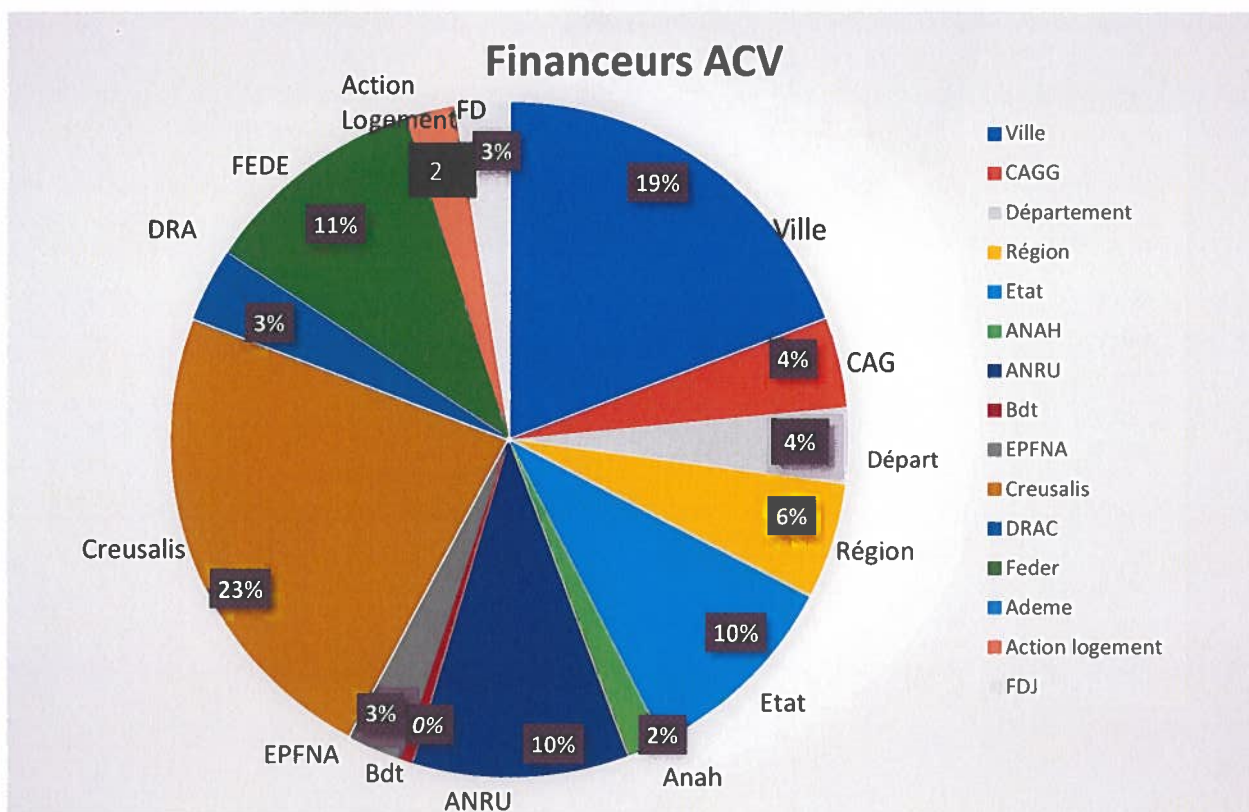
- Etude d'aménagement en cours incluant ateliers de concertation
- Charte de l'élégance urbaine finalisée
- 21 façades rénovées ou en cours

Résultats AXE 5 : Equipement et services

- Musée travaux en cours, livraison et ouverture à définir
- Etude de programmation et de gestion du Petit Théâtre en cours
- Etude de deux sites pour le centre Aquatique, Plaine de Jeux site retenu dans le périmètre ACV et étude de programmation et de gestion à lancer

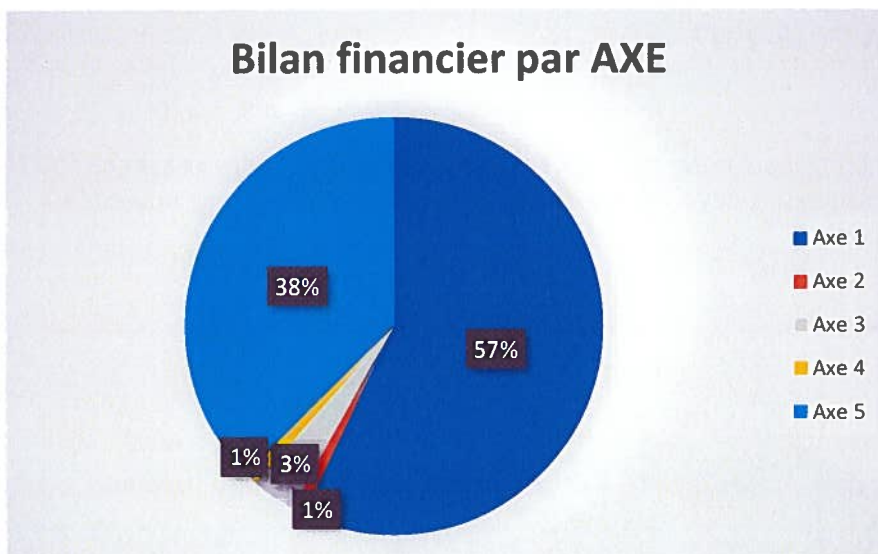
Bilan Financier ACV 2018-2022

Le projet ACV a défini un budget prévisionnel de **66 572 167€ (convention cadre et avenant ORT)**
 La période 2018/2022 de la phase 1 ACV a engagé **19 280 092€** consacrés en grande majorité sur les axes 1 (Albatros) et 5 (Musée)
 Soit un taux de réalisation de **29%**.



Ville	3 696 042,00 €	19,17%
CAGG	827 561,75 €	4,29%
Département	700 071,00 €	3,63%
Région	1 076 410,00 €	5,58%
Etat	1 888 057,07 €	9,79%
ANAH	347 955,00 €	1,80%
ANRU	1 989 055,90 €	10,32%
Bdt	100 772 €	0,52%
EPFNA	515 964 €	2,68%
Creusalis	4 438 232,00 €	23,02%
DRAC	670 000 €	3,48%
Feder	2 063 295 €	10,70%
Ademe	8 550 €	0,04%
Action logement	454 125 €	2,36%
FDJ	500 000 €	2,59%

Bilan financier par AXE



Axe 1	11 005 264 €
Axe 2	196 000 €
Axe 3	658 328 €
Axe 4	192 500 €
Axe 5	7 228 000 €

Annexe 2 : Liste et détails des fiches-action qui composent le plan d'action

Les financements sont précisés à titre indicatifs pour l'ensemble des financeurs en fonction des conditions d'éligibilité et des disponibilités d'enveloppe.

Les financements sollicités auprès d'Action Logement sont inscrits à titre indicatif. Ils sont conditionnés à l'éligibilité de l'opération considérée, à la disponibilité de l'enveloppe au moment du dépôt de la demande et à l'évaluation financière de la situation du maître d'ouvrage. Les décisions d'octroi des financements sont en effet prises par les comités d'engagement compétents d'ALS sur la base d'une évaluation financière de la situation du maître d'ouvrage permettant d'apprécier le niveau de risque de crédit de ce dernier via l'étude de sa solvabilité et pourra conduire à une éventuelle demande de garantie, conformément à l'article 107 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) et qui réglemente ALS en sa qualité de société de financement agréée. Les caractéristiques des financements, y compris le taux d'intérêt, seront celles en vigueur au jour de l'engagement des opérations.

Fiche actions Matures

Action mature. 1

Titre du Projet	AM1.- Pilotage du projet transversal de renouveau du centre-ville – programme Action Cœur de Ville
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 6 Animation
Date de signature	...décembre 2023
Description générale	<p>La réussite du programme qui s'engage dans le cadre d'Action Cœur de Ville nécessite que soit portée et garantie une vision transversale avec des approches complémentaires (d'aménagement et de développement) en organisant une coopération entre les collectivités, l'Etat, les acteurs publics, notamment les partenaires ACV, les consulaires et les acteurs privés.</p> <p>Dans cet objectif, une fonction dédiée de coordination de projet transverse (position de responsable projet transverse), de pilotage du programme Action Cœur de Ville, et en particulier de suivi de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat sur le centre-ville, est indispensable.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et mettre en œuvre une stratégie d'actions transversale • Coordonner l'action des instances et services relativement au centre-ville • Piloter le programme Action Cœur de Ville de Guéret • Assurer le suivi de l'OPAH-RU Centre-ville
Intervenants	<p>Ville de Guéret</p> <p>Préfecture, ANAH, DDT</p>
Budget global	320 000 €
Modalité de financement	<p>Ville : 20 % minimum.</p> <p>ANAH : 50%</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de poste effective • Installation des instances de pilotage/gouvernance du projet
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des actions inscrites • Cohérence des actions portées

➡ **SIGNATURES** (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action mature 2

Titre du Projet	AM.2- OPERATION PROGRAMME D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOUVELLEMENT URBAIN : ETUDE PRE-OPERATIONNELLE et MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	... décembre 2023
Description générale	<p>L'OPAH-RU, mis en œuvre en janvier 2020, a été identifiée dans la stratégie globale de l'Agglo en matière de politique de l'habitat, déclinée à travers les actions du Programme Local de l'Habitat (PLH), validé depuis 2014. Celle-ci concoure aux objectifs de mixité et de peuplement que l'Agglo et ses communes-membres doivent prochainement définir dans le cadre des conventions de mixité sociale.</p> <p>L'agglo et la ville ont également pour ambition dès 2023 de mobiliser parallèlement les outils d'interventions foncières (y compris coercitifs RHI, ORI) avec les partenaires (EPF, bailleurs sociaux ou privés, investisseurs...) pour réaliser de nouvelles opérations à caractère innovant permettant de reconquérir le cœur de ville.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les ménages en place tout en leur permettant de vivre dans des conditions d'habitat décentes et un cadre de vie agréable, • Accompagner la redynamisation urbaine et commerciale de ce quartier au travers notamment du projet d'aménagement, • Veiller au respect des enjeux de mixités sociale et intergénérationnelle en favorisant l'accueil de nouvelles populations, • Favoriser la qualité architecturale et environnementale et dynamiser le renouvellement urbain, • Intégrer, valoriser et renforcer l'image du quartier.
Intervenants	<p>Communauté d'Agglomération du Grand Guéret</p> <p>ANAH, Bdt, Ville de Guéret, Etat, DDT</p>
Budget global	4 182 840€
Modalité de financement	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret/ ANAH/BdT/Action Logement/Ville de Guéret
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement de réalisation
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'immeubles réhabilités/restructurés • Accroissement qualitatif des conditions de vie et d'habitat • Mixité sociale et intergénérationnelle améliorée

SIGNATURES (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20231214-314_23-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Action mature 3

Titre du Projet	AM.3- Programme de renouvellement urbain de l'Albatros
Type de Projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	...décembre 2023
Description générale	Programme global de revalorisation des îlots de l'Albatros comprenant notamment la déconstruction d'un immeuble de 75 logements, la résidentialisation et des aménagements de pieds d'immeuble, la sécurisation et la création de cheminements doux (piétons et vélos).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Inscrire les projets de développement du quartier dans la dynamique globale de la ville et de l'agglomération du Grand Guéret • Renforcer le lien fonctionnel entre l'Albatros et le quartier vécu pour réduire les inégalités d'accès à l'urbain • Améliorer l'habitat et le cadre de vie de proximité des habitants en réduisant les inégalités de traitement urbain pour redonner de la fierté et de l'envie d'habiter • Redonner du souffle, favoriser la rencontre et le vivre ensemble, soutenir les initiatives des habitants à l'échelle du quartier et de la ville
Intervenants	<p>Creusalis pour la déconstruction Creusalis pour la réhabilitation de logements avenue Charles de Gaulle Creusalis et Ville pour la résidentialisation et aménagement des pieds d'immeuble CA du Grand Guéret pour les cheminements</p> <p>Ville de Guéret, Creusalis, Europe (FEDER), Conseil départemental, Etat, Région, EPF NA, BdT</p>
Budget global	12 893 000 €
Modalité de financement	ANRU FEDER Région Département Ville Creusalis Etat (FNADT, DETR, TEPCV) Action Logement BdT (prêt-ingénierie)
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Signature de la convention ANRU • Lancement des marchés publics • Maîtrise d'œuvre
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des investissements • Relogement des habitants • Satisfaction des habitants

➡ **SIGNATURES** (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action mature 4

Titre du Projet	AM.4- Maison du « Renouveau urbain » : habitat, commerces, cadre de vie
Type de Projet	Action
Axe de rattachement	Axe principal : Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville.
Date de signature	... décembre 2023
Description générale	<p>La « Maison du Renouveau Urbain » dite « Maison de Projet » propose un service gratuit d'information, d'orientation, de conseil et d'accompagnement sur le périmètre action cœur de ville (incluant les périmètres OPAH-Ru centre-ville et NPNRU quartier Albatros).</p> <p>Ce lieu « guichet unique » rendra l'information accessible et plus lisibles les dispositifs existants en matière de logement, d'habitat durable, d'énergie, mais également en termes de développement économique et commercial.</p> <p>Ce lieu pourra en outre servir d'espace d'expositions et de concertation avec les habitants pour présenter les projets de restructuration d'îlots, d'aménagement de rue, de place et de cheminements doux.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer, informer sur les projets et dispositifs • Accompagner les propriétaires, locataires, artisans, commerçants, porteurs de projets • Espace de concertation avec les citoyens
Intervenants	<p>CAGG – Ville de Guéret</p> <p>Etat, ANRU, ANAH, ACV, Région NA, CAUE, Espace Info Energie, UDAP, CD23, Bailleurs sociaux, CCI, CMA</p>
Budget global	10 000 € (aménagement)
Modalité de financement	<p>Ville/CAGG</p> <p>Etat</p> <p>Région NA</p> <p>Département Creuse</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Choix du site • Réalisation des travaux • Ouverture de la maison aux partenaires et au public
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation • Nombre de projets aboutis • Nombre d'animations réalisées • Nombre de partenaires mobilisés • Résultat enquête de satisfaction usagers

➔ **SIGNATURES** (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action mature 5

Titre du Projet	AM.5- Développement d'une nouvelle offre d'habitat pour les jeunes / étudiants
Type de Projet	Action
Axe de rattachement	Axe principal : Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville.
Date de signature	...décembre 2023
Description générale	<p>L'objectif est de recréer un équipement qui viendra se substituer à l'actuel FJT, construit en 1962, et voué à la démolition. Le bâtiment actuel, propriété de Creusalis est géré par la Fédération des Œuvres Laïques</p> <p>Description de l'avant-projet :</p> <p>Les partenaires (Creusalis - maitre d'ouvrage, FOL et Communauté d'Agglo), souhaite réinvestir un autre lieu pour proposer un équipement neuf ou réhabilité et qui soit localisé à proximité du pôle universitaire de Guéret, des structures de formation professionnelle, des transports publics ou des modes doux (cheminements piétonniers, cycles...), des services de proximité. Le soutien à ce projet est actuellement étudié dans le cadre du projet de Plan Local de l'Habitat de l'agglomération.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le marché du logement des jeunes / étudiants, • Créer une offre de logements de qualité, diversifiée et adaptée aux besoins des jeunes, à proximité des équipements et service publics et privés, • Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle dans le centre-ville.
Intervenants	<p>Creusalis</p> <p>Communauté d'Agglomération du Grand Guéret</p> <p>FOL</p> <p>Etat</p>
Budget global	1 800 000 €
Modalité de financement	<p>Etat</p> <p>Région</p> <p>CAGG</p> <p>Creusalis</p> <p>Action logement</p> <p>Prêt BdT</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche foncière et étude de programmation • Bouclage financier • Travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Statut, type de logements créés • Taux d'occupation

➡ **SIGNATURES** (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action mature 6

Titre du Projet	AM.6- Développer un projet de renouvellement urbain sur l'îlot Carnot
Type de Projet	Action
Axe de rattachement	Axe principal : Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville.
Date de signature	...décembre 2023
Description générale	<p>L'îlot Carnot se situe au sein du secteur d'intervention prioritaire centre-ville de l'Action Cœur de Ville, et du périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire. A travers une convention signée avec l'EPFNA, la commune s'est rendu maître du foncier accueillant 3 immeubles qui seront déconstruits pour un programme mixte Habitat/Commerce (17 logements envisagés).</p> <p>La ville de Guéret a inscrit l'îlot Carnot dans les « AAP Réinventons Nos Cœur de Ville » qui a été infructueux.</p> <p>Néanmoins, la ville de Guéret a poursuivi ses recherches de promoteurs et abouti à l'engagement de Creusalis pour un projet qui inclura du logement intermédiaire favorisant la mixité sociale et un rez de chaussée dédié aux activités commerciales.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le marché du logement en créant des produits locatifs intermédiaires favorisant la mixité sociale, • Créer une surface commerciale nouvelle et située en articulation d'une coupure commerciale identifiée dans l'étude de commercialité, • Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle dans le centre-ville.
Intervenants	<p>Ville de Guéret</p> <p>Creusalis</p> <p>EPFNA</p> <p>Etat</p>
Budget global	5 418 661 €
Modalité de financement	<p>Ville</p> <p>Etat</p> <p>Creusalis</p> <p>EPFNA</p> <p>Action Logement</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche foncière et étude de programmation 2019 • Bouclage financier : 2023 • Travaux : 2024/2026
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Statut, type de logements créés • Taux d'occupation

SIGNATURES (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action mature 7

Titre du Projet	AM.7- Management du commerce
Type de Projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	...décembre 2023
Description générale	Après plusieurs recrutements de manager de commerce et des résultats mitigés avec aucun co financement pour le budget de la commune, les partenaires composés de la ville de Guéret, de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, la CCI 23 et la CMA 23 ont partagé un constat et souhaitent travailler ensemble à une gouvernance mutualisée. Il a été convenu de définir les objectifs, la méthodologie et les moyens de mise en œuvre des missions de management du commerce essentielles pour la revitalisation commerciale du Cœur de ville.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser l'appui aux commerçants et porteurs de projets • Favoriser l'implantation de nouveaux commerces à Guéret • Accompagner les projets collectifs • Assurer l'interface entre les professionnels et les acteurs du Commerce • Réduire la vacance en facilitant le lien entre projets et locaux de commerce
Intervenants	Ville CCCI CMA CAGG Etat
Budget global	A définir
Modalité de financement	A définir
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription dans les réseaux professionnels • Processus d'appui formalisé ; • Fonctionnement de l'appui individuel et collectif
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sollicitations • • Actions mutualisées menées (animation et outils) • Nombre de commerces nouveaux • Locaux vacants remis en activité

➡ SIGNATURES (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action mature 8

Titre du Projet	AM.9- Accompagner les professionnels pour moderniser leur point de vente : diagnostic-conseil et aide à l'amélioration des points de vente
Type de Projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	...décembre 2023
Description générale	<p>Le commerce indépendant a des difficultés à réagir face aux mutations des modes de consommation. L'action comprend donc 2 phases (successives pour chaque commerce entrant dans le dispositif) Phase « Diagnostic – conseil individuel » : L'élaboration d'un diagnostic du point de vente sous la forme de « bilans-conseils » permet d'accompagner le chef d'entreprise de manière individualisée, en lui faisant bénéficier de conseils pratiques pour augmenter son chiffre d'affaires. Phase accompagner les professionnels pour moderniser leur point de vente Suite à la réalisation du diagnostic du point de vente, une aide à la mise en œuvre va être mise en place pour les commerçants et/ou artisans.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Moderniser et améliorer la perception du commerce pour les clients • Augmenter le chiffre d'affaires • Encourager et faciliter la modernisation des locaux de commerce • Améliorer l'attrait et la dynamique du commerce de centre-ville
Intervenants	CCI, Ville de Guéret, CAGG Ville, Etat-FISAC, CCI, Entreprises, AGEFICE Région
Budget global	20 000 € HT + aides individualisées du CAGG (règlement d'attribution)
Modalité de financement	Etat Commerçants et artisans (bénéficiaires) Fonds de formation AGEFICE et autres Région Nouvelle Aquitaine (ou autre)
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Cadrage des conditions du dispositif • Réalisation de diagnostics individuels • Rendu du conseil individuel • Règlement d'intervention élaboré – ouverture du dispositif • 1^{er} attribution • Réalisation des travaux • Nombre de commerces accompagnés
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation par le bénéficiaire (questionnaire de satisfaction) • Pistes d'amélioration mises en œuvre 1 an après le diagnostic-conseil • Travaux d'amélioration engagés 1 an après le diagnostic-conseil • Nombre de commerces bénéficiaires • Travaux de modernisation réalisés (€ aide et € travaux)

➔ **SIGNATURES** (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20231214-314_23-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Action mature 9

Titre du Projet	AM.9- Opérations de réhabilitation et de restructuration de cellules commerciales
Type de Projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	...décembre 2023
Description générale	<p>Certains locaux de commerce restent vacants car leur état est dégradé (la cellule et souvent l'ensemble de l'immeuble) ou leur structure est inadaptée aux besoins actuels du commerce (faible dimension, accès difficile...).</p> <p>Les locaux commerciaux situés en cœur de ville nécessitent un accompagnement incitatif envers les propriétaires afin que ces derniers réhabilitent, restructurent ou remboursent leurs biens.</p> <p>L'action est ciblée sur le périmètre d'intervention prioritaire centre-ville, et sur le périmètre de protection renforcée du Commerce défini dans le PLU.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Intervenir sur des cellules commerciales dégradées et vacantes • Remettre sur le marché des cellules commerciales • Offrir des solutions d'implantation aux porteurs de projet de commerce
Intervenants	<p>CAGG – Ville de Guéret</p> <p>Etat, EPF NA, EPARECA, Bdt</p>
Budget global	A définir
Modalité de financement	CAGG(Règlement d'intervention à définir), Etat, EPFNA, Bdt, EPARECA, Région
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Priorités d'acquisition identifiées • Acquisition • Fin de réhabilitation • Revente, remise en fonction de commerce
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nbre de locaux réhabilités • Nbre de locaux remis en activité de commerce • Nbre de locaux mis aux normes (électricité, incendie ...)

➡ SIGNATURES (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action mature 10

Titre du Projet	AM.10- Pôle d'Échanges multimodal de Guéret
Type de Projet	Action
Axe de rattachement	Axe 3 – Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	...décembre 2023
Description générale	<p>L'ambition de développement de l'intermodalité est soutenue par l'UE qui dans le cadre de l'objectif "transition vers une économie décarbonée" promeut les transports dits propres au travers du soutien aux pôles d'échanges multimodaux.</p> <p>Les pôles d'échanges visent à adapter l'espace de transport aux besoins des usagers par une organisation efficace (rabattements, correspondances entre mode de transports, accueil, information.), tout en contribuant à l'insertion urbaine des complexes d'échanges.</p> <p>Le pôle d'échanges multimodal de la Gare de Guéret est conçu pour permettre une connexion entre le réseau ferroviaire, les réseaux routiers régionaux, interurbains, le réseau urbain et scolaire de l'agglomération du Grand Guéret ainsi que tous les modes de déplacements individuels (modes actifs et modes motorisés).</p> <p>Plusieurs scénarios ont été élaborés mais avec des budgets ne permettant pas de mise en œuvre et dont les niveaux nécessitent un préalable l'assurance que la Gare redeviendra un pôle de mobilité de destination avec une desserte infra territoriale plus développée (Petites Lignes de Demain), interrégionale en renforçant l'intensité de la ligne POLT et surtout nationale avec la réactivation de liaisons d'intérêt nationale reliant les grandes et moyennes villes de France constituant le désenclavement des zones rurales (Railcop ou autres projets similaires).</p> <p>Un travail de redéfinition et de recalibrage est à réaliser en fonction des évolutions actées des liaisons et fréquences confirmées qui redonneront à la Gare de Guéret son rôle de pôle de transport.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ○ Donner une visibilité au pôle Gare. ○ Améliorer les conditions d'intermodalité entre les différents réseaux régionaux, scolaires, urbains existants ou à venir. ○ Donner une place aux piétons et aux cyclistes sur la gare, et vers la ville. ○ Recréer un lien entre le centre-ville de Guéret et la Gare. ○ S'appuyer sur le projet de la gare pour développer un vrai projet urbain. ○ Formaliser un contrat de pôle impliquant les différents commerces, institutions, activités et riverains présents sur le site.
Intervenants	<p>Communauté d'Agglomération du Grand Guéret</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communauté d'Agglomération du Grand Guéret • L'Etat • La ville de Guéret • La Région Nouvelle Aquitaine • Le Conseil Départemental de la Creuse • La SNCF (Gare et Connexions et Réseau)
Budget global	5 161 482 € HT
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> • CAGG • La Région • L'UE (FEDER) • Etat • BdT

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Etude de programmation réalisée en 2017 et à confirmer • Signature de la convention de financement pour les études opérationnelles avec la Région Nouvelle Aquitaine • Respect du planning imposé par les financeurs à caler dans l'étude de maîtrise d'œuvre
Indicateurs de résultat	<p>1- Programme issu de l'étude de faisabilité :</p> <p>Une place urbaine multimodale composée de</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 box vélos individuels • 3 postes à quai double (1 TER et 5 pour l'agglomération) • 2 places de taxis • 27 places courtes durées • 4 places dépose minute • Les aménagements urbains associés <p>Une gare routière composée de</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 postes en épi avec abris (scolaire) • 3 emplacements de stockage pour les TER • Une salle de repos pour les conducteurs • Des toilettes publiques <p>Des parkings décomposés de la manière suivante</p> <ul style="list-style-type: none"> • 70 places longues durées • 49 places pour les actifs du centre-ville • 119 places pour les agents du CD 23 <p>Respect du programme fixé ci-dessus (issu de l'étude de programmation) à intégrer dans le dossier maîtrise d'œuvre. Respect des délais fixés par les financeurs en phase études opérationnelles et travaux. Respect du montant global de l'opération (étude et travaux)</p> <p>2- A l'issue de la construction, les indicateurs de résultat pourraient être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La comptabilisation des possibilités d'intermodalité entre les réseaux • Le nombre total d'usagers passant par le pôle d'échanges multimodal • L'utilisation des espaces de stationnement • L'utilisation des box vélos • Le nombre de chargement par les taxis • La quantification des flux sur le pôle gare ainsi qu'entre le pôle gare et le centre-ville • La quantification des flux et des destinations au départ et à l'arrivée du pôle gare

➡ SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20231214-314_23-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Action mature 11

Titre du Projet	AM.11- Plan d'intervention en faveur de l'accessibilité en centre-ville
Type de Projet	Action
Axe de rattachement	Axe 3 – Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	...décembre 2023
Description générale	<p>Le cœur de ville pour maintenir et développer son attractivité et sa fréquentation doit être accessible. Le tout voiture est prédominant avec une dégradation de l'expérience des usagers et de l'environnement.</p> <p>Le rééquilibrage des modes de déplacements est une nécessité qui doit améliorer l'usage du cœur de ville, sa perception et participer à la politique de décarbonation. Pour ce faire, il conviendra de définir un schéma de déplacement ainsi qu'une politique concomitante de stationnement.</p> <p>La définition des entrées de ville participera à la redynamisation du centre-ville et du territoire. Elle entrainera une modification du périmètre et des secteurs d'intervention avec la mise en place d'un avenant.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rééquilibrer les modes d'accès et de déplacement en développant des alternatives au tout voiture ○ Définir une politique de stationnement en lien avec le rééquilibrage visé ○ Donner une place aux piétons et aux cyclistes ○ Recréer un lien entre le centre-ville de Guéret et la Gare.
Intervenants	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et ville de Guéret <ul style="list-style-type: none"> • L'Etat • La Région Nouvelle Aquitaine • Le Conseil Départemental de la Creuse
Budget global	A définir
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> • CAGG • La Région • L'UE (FEDER) • Etat • BdT
Indicateurs d'avancement	A définir
Indicateurs de résultat	A définir

➡ SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action mature 12

Titre du Projet	AM 12- Réalisation d'actions pour promouvoir l'utilisation du vélo comme mode de cheminement doux
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 3 développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	...décembre 2023
Description générale	<p>La communauté d'agglomération dispose de la compétence obligatoire « organisation de la mobilité » sur son territoire. Elle se doit de mettre en place des actions favorisant toutes les mobilités et notamment les mobilités « décarbonées ». A ce titre, elle a répondu à l'appel à projet « A VELO 2 » publié par l'ADEME afin d'engager des actions en faveur de l'utilisation du vélo comme mode transport. Cette requête a reçu un avis favorable de la part de l'ADEME. Les actions mises en place incluront le Cœur de Ville de Guéret et seront réalisés sur la période 2023-2024</p> <p>Pour mener à bien cette action, un agent de l'agglomération gèrera ce dispositif à 70% de don temps de travail.</p> <p>Les actions engagées sur le périmètre de l'agglomération seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un schéma vélo - Installation de 30 arceaux représentant 60 places de stationnement - Accompagnement à la remise en selle par une association locale (Guéret en selle) - Soutien à un atelier d'autoréparation de vélos (Recyclabulle) - Réalisation de campagnes de communication sur le vélo
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser les cheminements vélo sur l'agglomération • Favoriser l'utilisation du vélo notamment pour les trajets lieux de résidence-travail • Permettre aux utilisateurs de disposer de possibilités de stationnement • Inciter à l'utilisation du vélo • Communiquer sur l'usage du vélo
Intervenants	Agglomération en coordination avec les communes de l'agglomération ainsi que le département
Budget global	22 000 € (hors ressources humaines)
Modalité de financement	Agglomération : 8 500 € Ademe : 13 500 €
Indicateurs d'avancement	Rendus en comité de projet de l'avancement des actions
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du schéma vélo • Nombre de stationnement réalisées • Nombre d'animation de formation • Evolution du nombre de personnes utilisant le service d'autoréparation • Outils de communication déployés

➡ **SIGNATURES** (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[R représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20231214-314_23-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Action mature 13

Titre du Projet	AM.13- Aménagement urbain pour valoriser le centre ancien et favoriser la mixité d'usage des voies (cheminements doux)
Type de Projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 – Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	...décembre 2023
Description générale	<p>Le projet urbain « Guéret 2040 » énonce des objectifs de mise en valeur du centre ancien et de mixité des usages de la voie publique (« Guéret, une ville aux mobilités apaisées »).</p> <p>Il s'agit donc d'engager un programme d'aménagement de voiries combinant deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en valeur le quartier ancien historique du centre-ville ; - Faciliter les mobilités, en favorisant, en complémentarité aux déplacements voitures, les déplacements doux (piéton et vélo) en centre-ville et des parcours d'accès au centre-ville <p>Ce programme de renouvellement urbain vise à renforcer les usages de la Place Bonnyaud et assurer sa connexion avec les rues commerçantes. Le programme consiste à déplacer une part de la fonction parking de la Place, à implanter un équipement générant du flux, à revoir les espaces urbains pour améliorer le cadre de vie et la mixité d'usages, à favoriser l'accès et la lisibilité en particulier de l'axe marchand <i>rue Eugène France - Place Bonnyaud - Grande rue</i> en intégrant l'accès depuis le parking de substitution à créer</p> <p>L'action sera mise en œuvre de manière phasée :</p> <p>L'action se décline en 4 phases :</p> <p>1/ 2018 – installation bornes escamotables en entrées/sorties des rues piétonnes et panneaux signalétique correspondante (Finalisée) ;</p> <p>2/ Etude de définition et de programmation de travaux (en cours) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En centre-ville quartier ancien : <p>Pour l'objectif de mise en valeur de l'espace urbain : définir les voiries d'intérêt patrimonial et pour le paysage urbain, priorisation, définir les principes d'aménagement, chiffrage et programmation de travaux.</p> <p>Pour l'objectif de faciliter les mobilités : préciser les statuts des voies au regard des usages prioritaires et partagés, définir les aménagements adaptés (marquage-signalétique, sécurisation et adaptation de trottoirs...) et chiffrer et programmer les aménagements (NB : L'analyse intégrera les orientations d'usages des voies pour les déplacements issus du projet urbain Guéret 2040)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour l'accès au centre-ville – liaisons douces : <p>Définir les principes et le plan d'aménagement pour les 2 liaisons prioritaires d'accès au centre-ville : depuis Courtille et depuis les quartiers QPV situés au nord de la voie ferrée.</p> <p>4/ Acquisition de l'ensemble immobilier ENEDIS (Finalisé)</p> <p>Cette acquisition foncière a pour objectif d'offrir une offre de stationnement de substitution permettant de développer de nouveaux usages sur la place Bonnyaud et de réaménager en partie une entrée du centre-ville.</p> <p>3/ Aménagements urbains, par phases</p>

	A définir en fonction des études de programmation sur tous les espaces concerné du cœur de ville et des études sur le schéma de déplacement et de gestion du stationnement, concertation et arbitrages.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le cadre de vie et le patrimoine historique du centre ancien de Guéret • Développer l'attrait du centre de Guéret pour l'habitat et le commerce – dynamiser la fréquentation • Améliorer l'image de la ville • Développer les modes de déplacements doux • Redonner une place à tous les usagers • Recréer des flux • Faciliter l'accès au centre-ville depuis les secteurs d'habitat QPV
Intervenants	Ville ANRU, Etat, UDAP, CAUE, Région
Budget global	10 500 000€
Modalité de financement	Ville, État, Région, ANRU, BdT
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Restitution étude de programmation • Phase travaux • Réception fin de chantier
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Rues réaménagées • Fréquentation (passages OTI, ouverture de commerce) • Comptage piéton / vélos et relevé d'occupation parkings vélos

➡ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action mature 14

Titre du Projet	AM.14- OPERATION D'INCITATION A LA RENOVATION DES FACADES
Type de Projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 – Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	...décembre 2023
Description générale	<p>L'Agglomération du Grand Guéret souhaite accompagner la Ville de Guéret dans son projet de redynamisation du centre-ville en renforçant son intervention financière et en favorisant la mise en place d'un dispositif plus incitatif (subventions complémentaires à celles de l'Agglo) et ainsi accroître les projets de rénovations :</p> <p>Ainsi sur le périmètre du cœur de ville, la subvention octroyée est de 50 % sur un montant subventionnable de 15 000 €, soit au maximum 7 500 € par façade.</p> <p>Ce dispositif est une vraie réussite sur l'agglomération en général et sur le cœur de ville en particulier.</p> <p>Les chiffres sont les suivants :</p> <p>2018 / 2020 : 14 dossiers engagés pour 323 319€ TTC dont 80 578€ de subvention de travaux,</p> <p>Puis phase OPAH à compter de 2021 :</p> <p>7 dossiers engagés sur 2021/2022 pour 102799€ de travaux et 27318€ de subvention ;</p> <p>2023 : 9 dossiers en cours d'étude pour réalisation de devis)</p> <p>Il est donc proposé de poursuivre ce dispositif sur la période 2023-2026.</p>
(Objectifs)	<ul style="list-style-type: none"> • Conforter l'attractivité du centre-ville de Guéret, porteur d'image collective positive, d'identité locale et de plus-value touristique, • Accompagner les actions d'embellissement, d'aménagement urbain et de redynamisation du centre-ville de Guéret, • Développer le marché de la réhabilitation de qualité, par et pour l'artisanat local, en favorisant la qualification et la formation continue des artisans et des entreprises du bâtiment, • Concentrer cette action au niveau des séquences les plus urbaines et/ou denses afin d'obtenir des résultats visuels notables.
Intervenants	<p>Communauté d'Agglomération du Grand Guéret – Ville de Guéret</p> <p>Etat UDAP, CAUE, DDT</p>
Budget global	30 000€/an en moyenne (soit 6000€/dossier)
Modalité de financement	CAGG
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux contacts par an • Nombre de dossiers agréés par an • Nombre de dossiers soldés par an
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte des objectifs annuels • Amélioration notable de la qualité des rénovations sur la Ville

➡ **SIGNATURES** (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action mûre 15

Titre du Projet	AM.15- Restructuration du Musée d'art et d'archéologie de Guéret
Type de Projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 – Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	...décembre 2023
Description générale	<p>Le projet de restructuration du Musée municipal classé « Musée de France » par la richesse de ses collections et le rayonnement de son action consiste en la création d'une extension du bâtiment actuel permettant de créer des réserves aux normes de la conservation préventive, un espace pédagogique et une zone administrative.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain dont le parti pris a été de démolir des bâtiments désaffectés et de positionner directement l'entrée du Musée sur l'avenue de la Sénatorerie afin d'ouvrir cet équipement structurant sur le centre-ville.</p> <p>Cette restructuration entrainera également une rénovation et une refonte des salles d'exposition afin de renforcer l'attractivité du Musée. Dans cet objectif un projet de création d'Etablissement Public de Coopération Culturelle est en discussion, y compris dans le nouveau plan particulier pour la Creuse, afin de renforcer ses collections, les inscrire dans la thématique de l'Impressionnisme et créer un parcours avec les autres sites (Crozant, Fresselines, etc.).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Donner au musée les réserves muséographiques indispensables à la bonne conservation des collections, au travail scientifique, aux échanges avec les musées nationaux et internationaux dans le but d'améliorer la fréquentation du musée de Guéret et de permettre une meilleure attractivité du territoire creusois • Créer des surfaces supplémentaires pour les activités pédagogiques, administratives et documentaires fonctionnelles de manière à permettre une augmentation des surfaces d'exposition du musée de Guéret • Doter le musée d'espaces extérieurs fonctionnels, utiles et agréables afin de développer des expositions temporaires et permanentes • D'intégrer cet équipement générateur de flux dans le tissu urbain et créer une liaison avec le centre-ville
Intervenants	<p>Ville de Guéret</p> <p>Etat</p>
Budget global	7 000 000€
Modalité de financement	<p>Ville</p> <p>Europe, Etat, Région, Département</p> <p>prêt BdT</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des travaux • Réception des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture au public • Conditions de conservation des œuvres • Taux de fréquentation

➡ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action mature 16

Titre du Projet	AM.16- Création d'un Centre Aquatique
Type de Projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 – Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	...décembre 2023
Description générale	<p>Un centre aquatique est un marqueur d'attractivité pour un territoire en offrant un espace ludique et de détente, mais également un équipement dédié aux sports aquatique dont l'apprentissage de la nage.</p> <p>Le site retenu est le foncier de Plaine de Jeux à proximité de la Bibliothèque Multimédia Intercommunale, de l'avenue Charles de Gaulle, de l'espace sportif Fayolle et des équipement scolaires du centre-ville.</p> <p>Le site est dans le périmètre d'intervention ACV.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir au bassin de vie du Grand Guéret un équipement aquatique moderne répondant aux attentes des usagers • Disposer d'un équipement attractif pour le territoire • Permettre la poursuite des activités scolaires et des clubs • Remplacer un équipement obsolète et en fin de vie
Intervenants	<p>CA du Grand Guéret</p> <p>Etat</p> <p>Conseil Régional Nouvelle Aquitaine</p> <p>Europe (FEDER)</p> <p>Conseil Départemental de la Creuse</p> <p>Ville de Guéret</p> <p>Comité Régional de Natation</p> <p>Clubs aquatiques locaux</p>
Budget global	12 Millions d'euros
Modalité de financement	<p>CAGG</p> <p>Etat</p> <p>Europe</p> <p>Région</p> <p>Conseil départemental de la Creuse</p> <p>prêt BdT</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Concours • APS • APD • DCE • Réception travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de l'équipement

➡ **SIGNATURES** (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Action mature 17

Titre du Projet	AM.17- Rénovation du Petit Théâtre
Type de Projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 – Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	...décembre 2023
Description générale	<p>Edifié à partir de 1837 selon les plans de Vincent Boulle, le Petit Théâtre, dit à l'Italienne, accueillera des spectacles de grande qualité et variés (dramas, comédies, opéra comiques). Pendant la Première Guerre mondiale, il sert de cantonnement aux soldats. En 1932, le théâtre devient salle de cinéma. Il le restera jusqu'à sa fermeture le 31 décembre 1983. Malgré une dernière rénovation en 1990, ce théâtre, inscrit au titre des monuments historiques, est fermé au public depuis près de 40 ans.</p> <p>L'objectif de la réhabilitation du théâtre est de faire de cet écrin exceptionnel un outil de développement de la saison culturelle de la ville de Guéret, à travers une programmation portée par "La Guéretoise de spectacle", scène d'intérêt national mention « Art et Création ». La renaissance du théâtre permettra de dynamiser la commune et s'inscrit, bien évidemment, dans le programme Action cœur de Ville.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Rénover et remettre en valeur un site patrimonial remarquable et chargé d'histoire • Développer l'offre culturelle • Accroître les flux en cœur de ville
Intervenants	Ville de Guéret Etat Fondation du Patrimoine
Budget global	5 000 000€ à confirmer
Modalité de financement	Ville Etat Europe Région Fondation du Patrimoine/ Loto du patrimoine prêt BdT
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Définition programme et mode de gestion • APS • APD • DCE • Réception travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de l'équipement

SIGNATURES (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinancier 1]	[cofinancier 2]	[cofinancier 3]	[cofinancier 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20231214-314_23-DE
 Date de réception préfecture : 20/12/2023

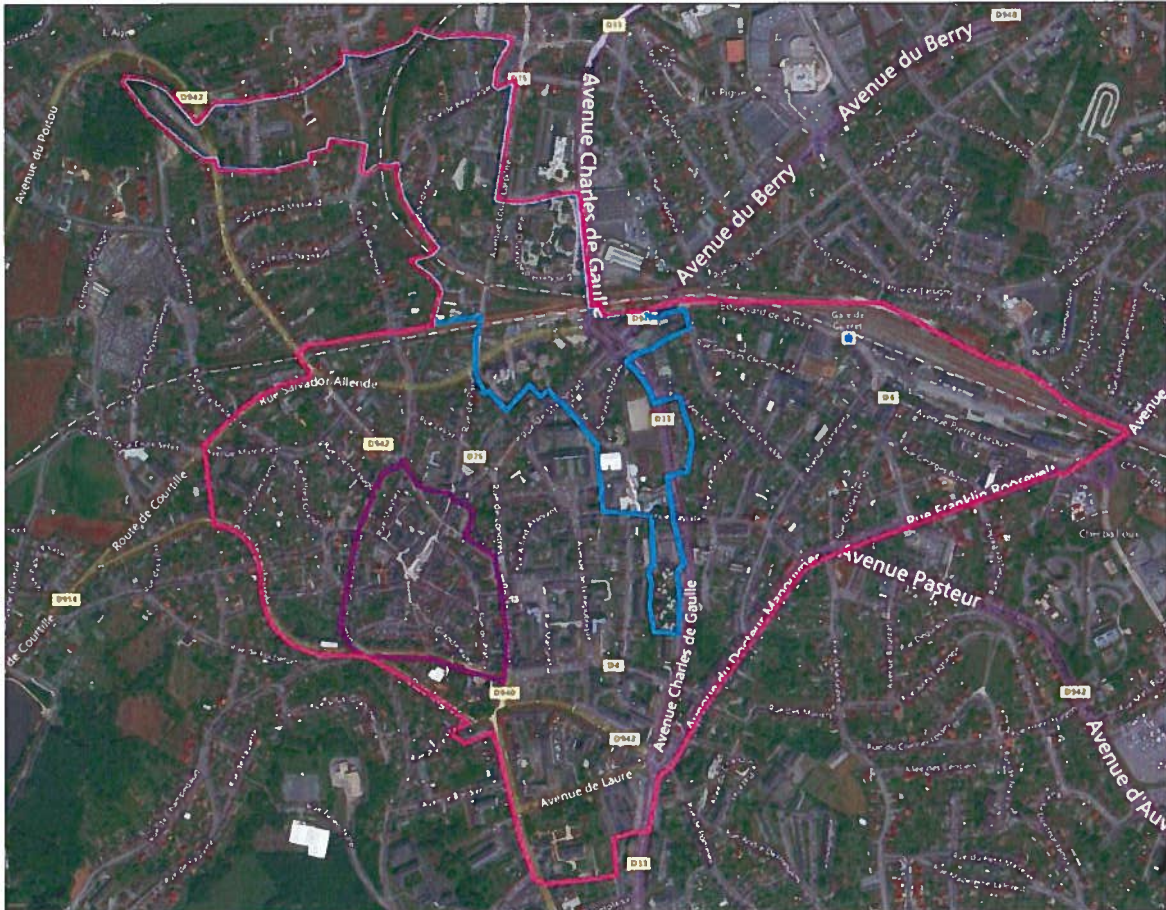
Liste des actions complémentaires




Les actions complémentaires sont des projets que les collectivités souhaitent mettre en œuvre mais dont le niveau de maturité ne permet pas d'établir une fiche action.

N°	Action	Objectifs		Porteur	Partenaires Financeurs concernés	Budget	Calendrier
	AXE 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées						
AC1	Navettes en centre-ville	Structurer les échanges intermodaux à l'échelle du territoire	Action en projet	CAGG	Région ; Etat	A définir	2023/2026 et au-delà
	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager						
AC2	Créer des jardins à vivre	Créer des îlots de fraîcheur et participer à la renaturation du centre-ville	Action en projet	Ville	Etat ; ADEME ; BdT	A définir	2023/2026 et au-delà
	Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville						
AC3	Développer le cinéma le Sénéchal	Intensifier les usages, maintenir et accroître les flux et services de la centralité Guéret et de son centre-ville	Action en projet	Ville	Etat ; Région ; ADRC	A définir	2023/2026 et au-delà
AC4	Développer un pôle Santé au sein du QPV	Développer l'offre de santé au plus près de quartiers d'habitat collectif Développer le service Odontologie du Centre Hospitalier Lutter contre la désertification médicale	Action en projet	Centre Hospitalier de Guéret Ville CAGG	Etat, Région, ARS, CAF, BdT	A définir	2023/2026

Annexe 3 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention et liste des adresses incluses dans les secteurs d'intervention

Secteur d'intervention ACV 2023-2026 valant périmètre d'ORT et incluant les périmètres Opah-Ru, QPV



Périmètre Opah-Ru	
Quartier Politique de la Ville (QPV)	
Secteur d'intervention ACV (ORT)	

Secteur d'intervention prioritaire « centre-ville » :

Il comprend les périmètres suivants :

- Périmètre OPAH-RU
- Périmètre délimité des abords des monuments historiques (PDA) ;
- Périmètre de la candidature FISAC opération collective 2017 ;

- Périmètre de « l'opération façade » ;
- Une partie du périmètre QPV Albatros ANRU (la partie au sud de la voie ferrée) : quartiers av. Charles de Gaulle et rue Brésard.

Délimitation du secteur d'intervention prioritaire centre-ville :

Délimité au sud à la limite sud du centre hospitalier, et rond-point Rhin et Danube (dir. vers D 940) ;

Délimité à l'est par les avenues Pierre Mendès France et Charles de Gaulle, et rond-point de la Gane ;

Délimité au nord par la voie ferrée (rue du doc. Brésard, rue Salvador Allende, avenue Marc (D 914). NB : intègre les voies ferrées (enjeu des traversées sous voie) ;

Délimité à l'ouest par l'avenue de la Sénatorerie, les rues Ingres et Jean Jaurès.

Secteur d'intervention prioritaire « gare » :

Il comprend le périmètre du projet de pôle d'échange multimodal gare.

Secteur d'intervention prioritaire « entrée de ville » :

Les entrées de ville restent à définir mais le périmètre ACV actuel comprend déjà des espaces publics représentant des accès aux centre-ville qu'il convient de réaménager afin d'améliorer leur perception de cheminement à la centralité.

Il comprend l'avenue Pierre Mendès France et le rondpoint Arfeuillère, le rondpoint de la Ganne, le carrefour formé des intersections des voies Salvatore Allendé, Louis Laroche et Docteur Brésard.

Focus périmètre de l'OPAH-RU

